

CONCOURS INTERNATIONAL DE LA JOURNÉE DE NETTOYAGE CÔTIER OCEAN WISE  
(le « Concours »)  
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS  
(le « Règlement du concours »)

AUCUN ACHAT OU CONTREPARTIE FINANCIÈRE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.

Ce Concours vous est proposé par l'association de conservation Ocean Wise (l'« Organisateur du concours »). Le Concours débutera le 17 septembre 2022 à 0 h 01, heure de l'Est (ET), et prendra fin le 17 septembre 2022 à 23 h 59, heure du Pacifique (PT).

**Admissibilité**

Ce Concours est ouvert aux résidents canadiens, à l'exception du Québec, qui ont atteint l'âge de la majorité selon les lois de la province ou du territoire où ils résident.

Les responsables, les employés, les représentants et les agents de l'Organisateur du concours et d'Air Canada et de leurs filiales et sociétés affiliées respectives, les partenaires médias, les agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de l'une des personnes susmentionnées et les personnes avec lesquelles l'une des personnes susmentionnées est domiciliée ne sont pas admissibles au Concours.

Toutes les lois et tous les décrets fédéraux, provinciaux et locaux s'appliquent. L'Organisateur du concours a le droit d'exiger à tout moment une preuve d'identité et/ou d'admissibilité pour participer au Concours. La non-présentation des preuves demandées peut entraîner la disqualification. Toutes les données personnelles et autres demandées par l'Organisateur du concours et fournies à celui-ci aux fins du Concours doivent être véridiques, complètes, exactes et en aucun cas trompeuses. L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier un participant si ce dernier fournit, à tout moment, des données et/ou des informations personnelles mensongères, incomplètes, inexactes ou trompeuses.

**Comment participer au Concours**

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. Pour participer au Concours, rendez-vous sur le site web de l'opération de nettoyage côtier d'Ocean Wise à l'adresse <https://shorelinecleanup.org/> et inscrivez-vous à une opération de nettoyage côtier qui aura lieu entre 0 h 01 (ET) et 23 h 59 (PT) le 17 septembre 2022 (la « Période du concours »).

Si l'Organisateur du concours découvre (sur la base de toute preuve ou autre information mise à sa disposition ou autrement découverte par l'Organisateur du Concours) qu'une personne a tenté de : (i) participer plus d'une (1) fois au Concours pendant la Période du concours ; et/ou (ii) d'utiliser (ou de tenter d'utiliser) plusieurs noms, identités ou adresses e-mail pour participer au Concours ou le perturber de quelque manière que ce soit, cette personne pourra être disqualifiée du Concours à la seule discrétion de l'Organisateur du concours.

**Conditions de participation**

Pour être considérée comme admissible, telle que définie ci-dessous, votre participation doit : (i) être soumise et reçue conformément au présent Règlement du concours pendant la Période du concours applicable et (ii) être conforme au présent Règlement du concours, y compris, mais sans s'y limiter, aux conditions générales énumérées ci-dessous (le tout tel que déterminé par l'Organisateur du concours à sa seule et entière discrétion). En participant à ce Concours, y compris, mais sans s'y limiter, en présentant une candidature admissible, vous signifiez que vous avez lu le Règlement du concours et que vous acceptez d'être légalement lié par celui-ci. Une candidature reçue de la part d'un participant éligible répondant aux exigences ci-dessus sera considérée comme une « participation éligible » et fera collectivement partie des « participations éligibles ».

**\*Une (1) seule participation admissible par participant admissible est autorisée pendant la durée du Concours.**

### **Lot(s) à gagner**

Il y a un (1) gros lot à gagner (le « Prix »).

### **Description du Prix**

Il y a un (1) Prix à gagner, comprenant les éléments suivants pour le gagnant : deux (2) billets aller-retour en classe économique sur un vol Air Canada (y compris les vols exploités par Air Canada Rouge<sup>®</sup> et sous la bannière Air Canada Express<sup>®</sup>) au départ de l'aéroport canadien majeur desservi par Air Canada le plus proche du lieu de résidence du gagnant et à destination de tout endroit dans le monde où Air Canada assure des vols. Certaines conditions et restrictions de voyage s'appliquent. Veuillez noter qu'aucun transport terrestre n'est inclus dans le prix.

### **Conditions de voyage**

Les réservations de vols sont soumises à la disponibilité. Le voyage doit être réservé, les billets doivent être émis et le voyage effectué au plus tard le 31 décembre 2023. Sinon, le Prix sera annulé, sans substitution, pour le/la gagnant(e) du prix et la personne l'accompagnant. Aucun changement n'est permis aux réservations une fois que la date du voyage est confirmée et que les billets ont été émis. Certaines dates d'interdiction s'appliquent pendant lesquelles aucun vol ne peut être réservé – voir ci-jointe.

Le/la gagnant(e) du Prix et son invité(e) doivent participer ensemble à tous les aspects du Prix (c'est-à-dire que le/la gagnant(e) du Prix ne peut pas avoir un(e) invité(e) différent(e) pour différents aspects du Prix).

Le Prix AC doit être accepté tel quel et peut être utilisé pour les produits et services d'Air Canada ou de ses sociétés affiliées, selon le cas, conformément et sous réserve de toutes les modalités pertinentes applicables au moment de l'échange, y compris les Conditions générales de transport d'Air Canada accessibles au public au <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/legal/conditions-carriage-tariffs.html>

Les gagnants d'un Prix AC et leur compagnon de voyage sont responsables de tous les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas énoncés aux présentes, y compris et sans s'y limiter le transport terrestre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature

que ce soit pour les nuitées, les repas et les boissons, les frais de gestion, les repas et les divertissements à bord, les frais de déplacement pour se rendre au point de départ et en revenir, car c'est là que le Prix débute et prend fin; la souscription, au besoin, d'une assurance voyage suffisante, avant le départ; l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, preuve de vaccination contre la COVID-19 et preuve de test de dépistage négatif à la COVID-19; la conformité aux règles et aux exigences d'entrée, de santé, de douane et d'immigration. Veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada pour en savoir plus sur les exigences relatives à la COVID-19 : <https://voyage.gc.ca/voyage-covid>. Ces critères d'admissibilité peuvent être modifiés sans préavis.

Les gagnants d'un Prix et leur compagnon de voyage acceptent et reconnaissent les risques associés à la propagation de maladies infectieuses ou transmissibles, et comprennent qu'il est de la responsabilité des gagnants et leur compagnon de voyage de prendre les précautions nécessaires en la matière, notamment en ce qui concerne la COVID-19. Les gagnants d'un Prix et leur compagnon de voyage reconnaissent avoir pris connaissance du programme Air Canada SoinPropre+ et des mesures obligatoires en matière de santé et de sécurité alors en vigueur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web d'Air Canada, et plus particulièrement le portail Prêts à voyager, à [www.aircanada.com/pretsavoyager](http://www.aircanada.com/pretsavoyager).

En participant au Concours, chaque participant admissible reconnaît et convient que le Concours n'est aucunement commandité, endossé, administré ou associé à Air Canada ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, et que Ocean Wise est entièrement responsable du déroulement et de l'administration du Concours, notamment de la sélection des gagnants et de la distribution des prix.

En s'inscrivant au Concours, tous les participants admissibles s'engagent à dégager de toute responsabilité Air Canada, ses filiales et ses sociétés affiliées, ainsi que leurs dirigeants, responsables, employés, agents, représentants, sous-traitants et sociétés affiliées respectifs, pour toute réclamation ou action, perte, amende ou frais juridiques découlant, directement ou indirectement, du Concours et de son administration, du Prix du concours et de toute activité connexe.

#### Valeur du Prix

La valeur approximative du (des) prix, en dollars canadiens, est la suivante :

<b>Valeur totale du (des) prix</b>	6200 \$
------------------------------------	---------

La valeur exacte du Prix dépend du point de départ et de la destination ainsi que de l'heure du voyage. Le/la gagnant(e) du prix n'a droit à aucune différence entre la valeur marchande réelle du Prix, ou de toute composante de celui-ci, et la valeur marchande approximative décrite dans le présent document. Le Prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu, transféré ou converti en espèces et ne sera pas remboursé s'il n'a pas été utilisé. Aucune substitution, modification ou prolongation n'est autorisée. L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le Prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure ou d'autoriser le transfert du Prix.

#### Tirage au sort du/de la gagnant(e)

Un tirage au sort parmi toutes les candidatures admissibles reçues de la part des participants admissibles pendant la Période du concours sera effectué au bureau de l'association de conservation

Ocean Wise situé au 101-440 Cambie St, Vancouver, BC, le 23 septembre 2022 afin de sélectionner le(s) gagnant(s) du Prix.

Les chances de gagner le Prix dépendront du nombre total de candidatures admissibles reçues de la part des participants admissibles pendant la Période du concours.

### **Réclamation du (des) prix**

Afin d'être déclaré gagnant du Prix et de pouvoir réclamer son Prix, le participant admissible sélectionné conformément au présent Règlement du concours sera contacté au numéro de téléphone et/ou à l'adresse e-mail accompagnant la candidature admissible sélectionnée et recevra des instructions sur la manière de réclamer son Prix de la part de l'Organisateur du concours ou de l'un de ses agents ou représentants, peu après le tirage au sort, et devra confirmer son acceptation en tant que participant admissible sélectionné dans les trois (3) jours civils suivant la prise de contact.

Si le participant éligible sélectionné ne confirme pas son acceptation dans un délai de trois (3) jours calendaires après avoir été contacté par l'Organisateur du concours, le participant éligible sera automatiquement disqualifié et perdra tout droit au prix. À son entière discrétion, l'Organisateur du concours peut sélectionner un autre participant éligible parmi les candidatures éligibles en réalisant un nouveau tirage au sort.

Avant d'être déclaré gagnant du Prix, tous les participants éligibles sélectionnés doivent répondre correctement, sans aucune aide d'aucune sorte, à une question d'habileté mathématique et signer un formulaire de déclaration confirmant, sans limitation, que :

- Ils respectent les conditions d'éligibilité
- Ils ont lu le Règlement du concours et s'y conforment entièrement
- Ils acceptent le Prix tel qu'il a été attribué
- Ils respectent toutes les conditions/restrictions qui peuvent s'appliquer au Prix
- Ils reconnaissent le droit de l'Organisateur du concours de publier leur photo, leur nom et leur ville de résidence sans autre compensation que le Prix offert, et
- Ils reconnaissent l'exonération de responsabilité de l'Organisateur du concours, d'Air Canada, de leurs filiales et sociétés affiliées, de leurs partenaires médiatiques, de leurs agences de publicité et de promotion et des responsables, dirigeants, employés, sous-traitants et agents de toutes les entités susmentionnées.

Une fois qu'un participant admissible est déclaré gagnant du Prix par l'Organisateur du concours, ce dernier lui enverra un e-mail contenant les détails sur la façon de récupérer son Prix.

### **Conditions générales d'utilisation**

En participant au Concours, chaque participant admissible reconnaît et convient que le Concours n'est aucunement commandité, endossé, administré ou associé à Air Canada ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, et que Ocean Wise est entièrement responsable du déroulement et de l'administration du Concours, notamment de la sélection des gagnants et de la distribution des prix.

Toutes les candidatures et toutes les informations fournies par les participants éligibles doivent être complètes et exactes. L'Organisateur du concours ne sera pas tenu responsable de toute transcription

incorrecte ou inexacte des informations de participation, de toute erreur ou dysfonctionnement technologique de quelque nature que ce soit en rapport avec le Concours, des interruptions téléphoniques ou internet et/ou de toute réclamation de Prix ou formulaire de déclaration fourni tardivement, de manière incomplète ou erronée, ni de la disqualification conforme de tout participant admissible ou gagnant conformément à ces conditions générales.

Toutes les participations reçues seront sujettes à vérification par l'Organisateur du concours et peuvent être disqualifiées si elles sont reçues en dehors de la Période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières ou autrement reproduites, si elles sont soumises par des moyens illicites ou si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à toutes les conditions du présent règlement.

Tous les participants éligibles donnent l'autorisation à l'Organisateur du concours d'utiliser les données de leur participation éligible, y compris leur nom et leur ville de résidence, à des fins éditoriales, publicitaires, de marketing et promotionnelles dans tous les médias connus actuellement ou découverts par la suite, dans le monde entier, à perpétuité, sans compensation, notification ou autorisation.

En s'inscrivant au Concours, les participants admissibles consentent expressément à ce que l'Organisateur du concours, les partenaires médiatiques et les agences de publicité et de promotion stockent, partagent et utilisent les données personnelles soumises avec leur candidature admissible uniquement aux fins de l'administration du Concours et conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur du concours, accessible publiquement sur le site web de l'Organisateur du concours : <http://www.ocean.org/privacy-policy>

L'Organisateur du concours conservera les données personnelles conformément aux lois applicables.

Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, notamment en raison d'une falsification, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause, l'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin ou de suspendre le Concours, en tout ou en partie, sans préavis, ou de le modifier de quelque manière que ce soit, sans aucune autre obligation envers les participants admissibles. En outre, si l'Organisateur du concours détermine, à sa seule discrétion, qu'une candidature compromet l'intégrité du Concours, il se réserve le droit de disqualifier la candidature en question ou de mettre fin au Concours dans son intégralité sans aucune autre obligation envers les participants admissibles. L'Organisateur du concours se réserve en outre le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne du Concours, et/ou de révoquer, annuler, retenir ou autrement limiter ou restreindre le Prix attribué au/à la gagnant(e), et/ou de bannir la personne de tout futur concours de l'Organisateur du concours s'il juge ou croit que cette personne : (i) a falsifié le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ; (ii) a agi en violation du Règlement du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne ; (iii) a agi ou s'est impliqué dans une situation ou un événement qui la discrédite, la ridiculise ou l'expose à un scandale, ou qui choque, insulte ou offense la communauté ou tout groupe ou classe de celle-ci, ou qui porte atteinte à la moralité et à la décence publiques, ou qui affecte de manière défavorable l'Organisateur du concours, Air Canada et toutes leurs sociétés mères respectives, filiales et sociétés affiliées respectives, les partenaires médias, les agences de publicité et de promotion et les responsables, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et ayant-droits respectifs de chacune des entités précitées, ou leurs produits ou services respectifs, tel que déterminé à la discrétion raisonnable de l'Organisateur du concours ; ou (iv) a publié ou mis à disposition du public tout message, image, vidéo, déclaration ou tout

autre contenu de toute forme sur tout média (y compris toute plateforme de réseaux sociaux) mentionnant, identifiant, faisant allusion ou s'associant de quelque manière que ce soit au Concours et/ou au Prix qui, à la discrétion raisonnable de l'Organisateur du concours, enfreint ou viole de quelque façon que ce soit les droits de l'Organisateur du concours, d'Air Canada et de toutes leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées respectives, de leurs partenaires médiatiques, de leurs agences de publicité et de promotion et des responsables, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et ayant-droits respectifs des entités précitées.

En participant au Concours, chaque participant admissible s'engage à tenir indemne et de dégager Air Canada et tous ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants et sociétés affiliées de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou action, perte, amende ou frais juridiques découlant, directement ou indirectement, du concours et de son administration, des prix du concours et des activités connexes.

Tous les participants admissibles, ainsi que leurs représentants, héritiers, proches parents ou ayant-droits (les « représentants du participant admissible »), libère par la présente l'Organisateur du concours et Air Canada de toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage de quelque nature que ce soit subi par le participant admissible, les représentants du participant admissible ou toute autre personne, y compris les blessures, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du Prix, de la participation au Concours, de toute violation du Règlement du concours ou de toute activité liée au Prix. Le participant éligible et les représentants du participant éligible acceptent d'indemniser pleinement l'Organisateur du concours de toutes les réclamations de tiers relatives au Concours, sans limitation.

Les participants éligibles acceptent d'être liés par toutes les décisions de l'Organisateur du concours concernant le Concours, qui seront définitives et contraignantes à tous égards.

### **Propriété intellectuelle**

Toute la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations sont la propriété de l'Organisateur du concours et/ou d'Air Canada et/ou de leurs sociétés affiliées. Tous droits réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de toute ressource protégée par des droits d'auteur ou de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

Air Canada (MD) et le logo à la feuille d'érable Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada utilisées par Ocean Wise sous autorisation.

L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement du concours n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans l'éventualité où une disposition serait jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent Règlement du concours restera applicable et sera interprété conformément aux conditions comme si la disposition invalide ou illégale ne figurait pas dans le présent document.

## Périodes d'interdiction applicables aux billets promotionnels

### **Restrictions pour l'Amérique du Nord (incluant Hawaii)**

15 décembre 2021 au 05 janvier 2022  
13 avril 2022 au 20 avril 2022  
23 juillet 2022 au 07 août 2022  
14 décembre 2022 au 04 janvier 2023  
05 avril 2023 au 12 avril 2023  
29 juillet 2023 au 13 août 2023  
14 décembre 2023 au 07 janvier 2024

### **Restrictions pour toutes les destinations internationales (incluant la Ville de Mexico, mais excluant l'Inde)**

15 décembre 2021 au 10 janvier 2022  
22 juin 2022 au 02 juillet 2022  
07 juillet 2022 au 05 septembre 2022  
14 décembre 2022 au 09 janvier 2023  
21 juin 2023 au 01 juillet 2023  
06 juillet 2023 au 04 septembre 2023  
13 décembre 2023 au 08 janvier 2024

### **Restrictions pour toutes les destinations Soleil (incluant les Antilles, le Mexique et l'Amérique Central mais excluant la Ville de Mexico)**

18 décembre 2021 au 10 janvier 2022  
28 février 2022 au 18 mars 2022  
13 avril 2022 au 20 avril 2022  
17 décembre 2022 au 09 janvier 2023  
27 février 2023 au 17 mars 2023  
05 avril 2023 au 12 avril 2023  
16 décembre 2023 au 08 janvier 2024

### **Restrictions pour destinations spécifiques**

#### **Vers l'Inde:**

15 décembre 2021 au 10 janvier 2022  
22 juin 2022 au 02 juillet 2022  
07 juillet 2022 au 05 septembre 2022  
10 octobre 2022 au 24 octobre 2022  
14 décembre 2022 au 09 janvier 2023  
21 juin 2023 au 01 juillet 2023  
06 juillet 2023 au 04 septembre 2023  
28 octobre 2023 au 12 novembre 2023  
13 décembre 2023 au 08 janvier 2024

#### **De l'Inde:**

15 décembre 2021 au 10 janvier 2022  
22 juin 2022 au 02 juillet 2022  
07 juillet 2022 au 05 septembre 2022  
31 octobre 2022 au 13 novembre 2022  
14 décembre 2022 au 09 janvier 2023  
21 juin 2023 au 01 juillet 2023  
06 juillet 2023 au 04 septembre 2023  
19 novembre 2023 au 03 décembre 2023  
13 décembre 2023 au 08 janvier 2024